

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 20 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 6

Résultats des votes : 6 pour 0 contre 0 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS, Pierre LESTAS, Serge VAN DE PUTTE, Gaëlle VERJUS.

Gaëlle VERJUS a donné pouvoir à Claire BARRIN.

Grégory BAERT a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023. DEL\_01682024**

Le Comité Syndical examine le compte administratif 2023 établi par Madame Claire BARRIN, Présidente.

Monsieur Joël VITTOZ, Vice-président, présente l'analyse financière suivante :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	974 746,04	800 389,92
Recettes	1 147 385,44	717 099,46
<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>172 639 ,40</b>	<b>- 83 290,46</b>
Résultat reporté 2022	892 527,51	- 130 131,15
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>1 065 166,91</b>	<b>- 213 421,61</b>
Restes à réaliser	0	- 134 697,22
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>1 065 166,91</b>	<b>- 348 118,83</b>

Le Comité Syndical examine l'annexe du compte administratif faisant état des provisions budgétaires pour l'année 2023.

NATURE	MONTANT
PROVISIONS ANTERIEURES	330 000 €
PROVISIONS 2023	30 000 €
TOTAL	360 000 €

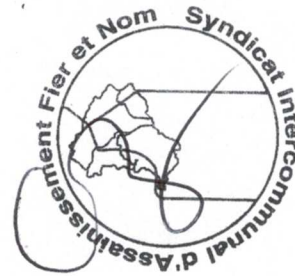
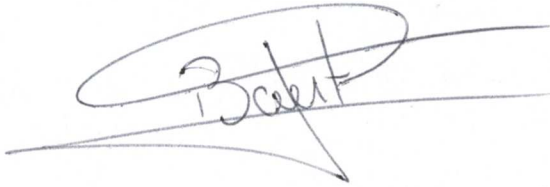
La Présidente s'étant retirée, le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Joël VITTOZ, Vice-président,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2023, celui-ci ne donnant lieu à aucune observation particulière.

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre.

Le Secrétaire de Séance,  
Grégory BAERT

La Présidente,  
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 05/04/2024
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 05/04/2024

La Présidente,  
Claire BARRIN

